



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Rennes, lundi 5 octobre

Conférence bretonne de la transition énergétique

À l'heure de la relance, territoires et représentants de la Convention citoyenne pour le climat réunis autour d'une ambition commune

En partenariat avec l'ADEME, l'État et la Région Bretagne ont réuni plus de 250 représentants de collectivités (élus, techniciens), acteurs des transitions et responsables d'associations, ce lundi 5 octobre, à l'occasion de la Conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE). Au-delà d'un point sur les différentes politiques de transition énergétique et climatique, cette 22^e CBTE a permis de partager des réflexions, dans le contexte actuel de crises sanitaires et économiques, avec des membres du comité de gouvernance de la convention citoyenne pour le climat. Ce rendez-vous a aussi été l'occasion de commenter les derniers chiffres de l'énergie en Bretagne publiés par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Co-présidée par la Préfète de région, **Michèle Kirry**, et le Président du conseil régional, **Loïg Chesnais-Girard**, la CBTE se réunit une à deux fois par an. Instance d'échanges et de concertation au niveau régional sur la transition énergétique et de définition de la stratégie régionale énergie-climat, elle rassemble tous les acteurs locaux de l'énergie : représentants des intercommunalités, des opérateurs énergie, des associations d'éducation à l'environnement, des agences locales de l'énergie et du climat ou encore des syndicats départementaux d'énergie...

Après une séance plénière consacrée en janvier dernier à la rénovation énergétique de l'habitat, cette réunion avait pour objectifs de **favoriser le partage et l'appropriation des politiques de transition énergétique par les nouveaux élus**, du national au local, et de **partager des réflexions dans le contexte actuel de crises** sanitaire, économique, sociale, climatique...

Présentation des chiffres-clés 2020 de l'énergie en Bretagne

À cette occasion, l'édition 2020 des chiffres-clés de l'énergie en Bretagne, réalisée par l'**Observatoire de l'Environnement en Bretagne**, ont été présentés. Plusieurs enseignements peuvent en être tirés.

Des consommations stables mais des usages en évolution

Alors que, **entre 2015 et 2019**, la Bretagne a accueilli **40 000 habitants de plus**, la **consommation énergétique des Bretons reste stable**, en raison de la diminution de la consommation par habitant.

Cette stabilité masque des **changements importants de systèmes**, notamment **dans les usages en chaleur**. Si les réseaux de chaleur continuent de se développer en Bretagne, les unités de cogénération gaz, les pompes à chaleur ou les systèmes de chauffage automatisés au bois ont aussi considérablement progressé, **faisant reculer les consommations de charbon et de fioul**.

Contacts presse

Région Bretagne – Service presse : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Préfecture de région – Bureau de la communication interministérielle : 02 99 02 11 80 | pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

ADEME – Claire Schio : 02 99 85 87 06 | claire.schio@ademe.fr

Un mix énergétique en mutation

La région demeure fortement dépendante des importations d'énergie puisque **la production énergétique bretonne ne couvre que 10,6% des consommations**. En 2019, la Bretagne a encore importé 85 % de son électricité depuis les régions voisines.

Mais d'année en année, le mix énergétique en Bretagne se diversifie sous les effets des investissements publics et privés engagés dans le développement de nouveaux moyens de production. Le **développement de la production d'énergie se poursuit ainsi à un rythme constant de +3,5% par an depuis 2005**. La Bretagne produit désormais plus de 10 TWh d'énergie primaire d'origine renouvelable et de récupération pour environ 8,6 TWh d'énergie finale.

Le bois-énergie et l'éolien terrestre restent les deux principales ressources exploitées. Le bois énergie représente 51% de la production d'énergie en Bretagne : c'est la première énergie renouvelable du territoire. La production de biométhane pour l'injection a par ailleurs doublé en 2019. Quant à la production d'électricité, elle est à 60% d'origine éolienne.

Empreinte énergétique des Bretons

On estime que **l'énergie nécessaire à la consommation des ménages bretons est près de 4 fois supérieure aux besoins énergétiques de la Bretagne**. L'empreinte énergétique des Bretons comprend les consommations d'énergie directes des ménages localisées en Bretagne (11 %), auxquelles sont ajoutées les consommations d'énergie résultant de la fabrication des biens et services consommés en Bretagne par les ménages mais dont les consommations d'énergie sont localisées dans le reste de la France et dans le monde (89 %).

Cet état des lieux témoigne de la situation encore fragile de la Bretagne en termes de dépendance énergétique, de recours aux énergies non renouvelables et de consommation de biens et services, malgré certains signaux prometteurs tels que la consolidation ou l'émergence de filières comme le bois-énergie, le biogaz ou l'éolien.

Une stratégie pour la Bretagne...

L'objectif de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serres d'ici 2040 par rapport à 2015 est inscrit dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui vient d'être élaboré par la Région Bretagne. Cet objectif, la collectivité se l'assigne dans l'exercice de ses différentes compétences, que ce soit dans la gestion du bâti des lycées publics ou des flottes de véhicules de transport dont elle a la charge.

L'atteinte de cet objectif passe par **une réduction importante des consommations** (-35% en 2040 par rapport à 2015) mais aussi par **l'augmentation des énergies renouvelables**. Pour y parvenir avec l'ensemble de ses partenaires, **la Région s'est dotée d'une feuille de route stratégique sur l'adaptation**. Avec les services de l'État, elle met aussi à disposition des outils partagés, forme et anime le **réseau des Plans climat-air-énergie territorial (PCAET)** et **finance les démarches vertueuses** à travers notamment des **appels à projets** comme celui ouvert, en partenariat avec l'ADEME jusqu'en février prochain, pour favoriser la mobilisation citoyenne dans les transitions.

... qui s'inscrit dans une ambition nationale

La nouvelle loi sur l'énergie et la stratégie nationale bas carbone (SNBC 2) fixent l'objectif de la neutralité carbone fin 2050. Ainsi la France deviendrait la première grande économie décarbonée européenne.

D'ores et déjà, avec le **plan France Relance**, le Gouvernement prévoit 100 milliards d'euros pour surmonter la crise exceptionnelle que nous traversons, dont 30 milliards alloués à la transition énergétique.

En Bretagne, le plan France Relance se déclinera **de façon concertée autour de quatre priorités** : la **rénovation thermique de tous les bâtiments**, le **développement des mobilités du quotidien**, la **transition agricole** et les **technologies vertes**.

Contacts presse

Région Bretagne – Service presse : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Préfecture de région – Bureau de la communication interministérielle : 02 99 02 11 80 | pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

ADEME – Claire Schio : 02 99 85 87 06 | claire.schio@ademe.fr